



# NEWS POMMIÉROISE

Septembre - Octobre 2019

## MAIRIE

Tél: 04 74 54 29 92

### Courriel:

mairie.pommier@  
entre-bievreethone.fr

### Site:

www.pommierdebeaurepaire.fr

## SECRETARIAT

### Ouverture au public:

Lundi, mardi de 8H30 à 12H00

Jeudi de 15H00 à 17H00

Vendredi de 15H00 à 18H00

### Fermé le mercredi

Madame le Maire reçoit le  
dernier vendredi du mois de  
15H00 à 18H00 et sur RDV

## AGENCE POSTALE

Tél: 04 74 54 29 94

### Ouverture au public:

Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 8H30 à 11H30

Samedi impair  
de 8H30 à 11H30

## BIBLIOTHEQUE

Tél: 04 74 58 62 63

### Courriel:

bibliotheque.pommier@  
entre-bievreethone.fr

### Ouverture au public:

Mardi de 10H00 à 12H00

Mercredi de 16H00 à 18H00

Jeudi de 16H30 à 18H00

Vendredi de 15H00 à 18H30

Réunion du Conseil Municipal  
- mardi 8 octobre  
à 19H30

## SALLE SOCIO-EDUCATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE

Dans le cadre de la construction de la salle socio-éducative, culturelle et sportive, nous vous informons que:

- la maquette du projet est consultable en mairie (aux heures d'ouverture),
- le PC déposé le 17 juin 2019, a été accordé le 6 septembre 2019,
- le marché public aux entreprises sera lancé fin septembre.



## URBANISME

### Permis de construire

Le 23-07-2019: (annulé)

Le 08-08-2019:

M. Jérôme SERPINET

Mme Lise FLAMENT

parcelle AM 276 chemin du Bois d'Armans  
création et modification d'ouvertures  
(en cours d'instruction).

Le 29-07-2019:

M. Flavien BOUVIER

Mme Claire GONON

parcelle AH 250 chemin des Rosselières  
construction habitation  
(en cours d'instruction).

### Déclarations Préalables

Le 05-07-2019:

M. Daniel DURAND

parcelle AH 259 chemin de la Vie de Revel  
changement volets

Le 06-07-2019:

Mme Cindy COLLION

parcelle AI 16 chemin du Puits

abri bois

Le 18-07-2019:

M. Jean-Paul BERTHON

parcelle AL 284 route de Beaurepaire  
changement toiture

Le 25-07-2019:

M. Franck SCOLZ

M. Joël PEILLET

parcelle AO 72 chemin du Suzon  
clôture

Le 29-07-2019:

Mme Nadine MARGUET

parcelles AR 134-135-136 chemin de la Combe  
changement de toiture sur abri

Le 26-08-2019:

M. Igor WELSCH

parcelle AK 392 chemin de la Vie de Revel  
changement de fenêtres et portes

### Permis ou simple autorisation?

Avant d'entreprendre tous travaux (construction, clôture, démolition, etc...), il est vivement conseillé de se renseigner en mairie afin de connaître les démarches à suivre, ce qu'il est possible de faire et comment.

Par ailleurs, les permis de construire ou les déclarations préalables ayant fait l'objet d'un arrêté d'autorisation ou de non-opposition, doivent faire l'objet d'un affichage obligatoire sur le terrain pendant un délai de 2 mois. (délai de recours des tiers) et avant tout commencement de travaux.



## OBJETS TROUVES EN MAIRIE

Les objets trouvés sur la commune sont souvent rapportés en mairie (clés, blousons, casquettes, lunettes, sacs...).

Alors si vous avez perdu un objet, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie pour savoir s'il a été retrouvé! Tél: 04 74 54 29 92



Retrouvez-nous sur le Web!

www.pommierdebeaurepaire.fr

**COMMUNICATION****PanneauPocket l'application mobile qui vous rapproche de votre mairie**

Notre commune se dote d'un nouvel outil digital pour communiquer auprès de la population et permettre une information en temps réel des actualités du village.

Le principe de PanneauPocket est simple : les informations et alertes de la mairie sont consultables depuis l'application sur votre téléphone ou tablette.

Autrefois visible sur les panneaux d'affichages de la commune, l'actualité est maintenant à portée de poche !

Les informations, événements et alertes intempéries vous seront notifiés en temps réel.

Votre mairie vous offre l'application.

Il vous suffit de la télécharger sur votre **smartphone** et d'ajouter votre commune en favori.

Pour cela vous devez télécharger (gratuitement) l'application "Panneau Pocket" sur Google Play (Android) ou sur l'App Store (Apple).

Ensuite, vous sélectionnez Pommier de Beurepaire dans la liste proposée (cliquez sur le cœur) et feuilletez les pages...c'est tout...

Vous n'avez pas à communiquer votre numéro de téléphone ou votre adresse mail pour être informé et alerté.

Bien entendu, c'est totalement gratuit!

**SECHERESSE: INFORMATION**

Avec la hausse des températures, la France doit faire face à des épisodes de **sécheresse**.

Le nombre de départements touchés par ce fléau climatique n'a cessé de grimper.

En plus des mesures de restriction d'eau imposées aux habitants, des fissures sur les murs des habitations peuvent apparaître. Généralement, elles surviennent dans les deux mois suivant le sinistre et se caractérisent par leur forme en escaliers.

Pour notre commune, à ce jour plusieurs foyers ont signalé en mairie l'apparition de fissures importantes sur les murs de leur habitation.

**Ce qu'il faut savoir:**

en cas de dégâts causés par la sécheresse, les dommages sont couverts par la garantie catastrophes naturelles de l'assurance multirisque habitation. Mais pour cela, il faut absolument que la commune du sinistré ait fait l'objet d'un arrêté ministériel attestant de l'état de catastrophe naturelle.

Ainsi, la commune a déposé un dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrains différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour l'année 2018, qui a été transmis à la Préfecture de Grenoble le 9 Août 2019.

En effet, la demande ne peut se faire que sur l'année civile achevée.

Si la commune est déclarée sinistrée, un arrêté interministériel sera publié au journal officiel.

Une fois la reconnaissance obtenue, le sinistré n'a que dix jours ouvrés pour déclarer le sinistre auprès de son assureur par lettre recommandée et lui transmettre dès que possible un état estimatif des pertes.

Après la publication de l'arrêté, un expert viendra constater et évaluer sur place les dégâts.

Renseignez-vous, si votre habitation est récente, il est également possible d'être indemnisé au titre de la garantie décennale du constructeur qui est applicable durant les 10 ans suivant la réception des travaux.

Dans le cas où notre commune ne soit pas reconnue en état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse pour l'année 2018, un dossier sera transmis en fin d'année à la Préfecture de Grenoble, pour une demande pour l'année 2019.

Par conséquent si vous êtes concernés, MERCI de bien vouloir en informer le secrétariat de mairie, et signaler par courrier adressé à Madame le Maire, les dégâts occasionnés sur votre habitation liés à ces mouvements de terrain au plus tôt.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas contacter le secrétariat de mairie.

**PASSAGE A L'HEURE D'HIVER**

La France passera à l'heure d'hiver le dernier week-end d'octobre.

**le dimanche 27 Octobre**, à 3h00, il faudra reculer son horloge d'une heure.



**RENTREE SCOLAIRE 2019-2020**

**\* Effectif:**

Le groupe scolaire "Les Minipommes" accueille 95 enfants pour la rentrée scolaire 2019/2020 de la maternelle au CM2.

Effectif réparti en quatre classes:

- Christelle GIRARD, directrice, classe de PS-MS: 26 élèves.
- Anne-Sophie CHENIN, enseignante, classe de CP-CE1: 23 élèves
- Patricia FAVRE, enseignante, classe de GS-CE2 : 24 élèves
- Christine GHIBAUDO, enseignante, classe de CM1-CM2: 22 élèves

**\* Horaires:**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi: 8H30 - 12H00 13H30 - 16H00

**\* Restaurant scolaire:**

Prix du repas fixé par délibération du 3 juin 2019:

Enfant: 3.20€

Adulte (autorisé à déjeuner au restaurant scolaire): 5.00€

**\* Garderie périscolaire :**

Horaires d'ouverture:

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi: de 7H00 à 8H30 et de 16H00 à 18H15

Tarif plage horaire de 45 mn: 1.50€

**\* COURSETON vendredi 18 Octobre à 10H00**

A cette occasion, n'hésitez pas à venir encourager les enfants et courir avec eux.

**\* LUDOTHEQUE vendredi 11 Octobre de 14H30 à 18H00**

salle d'animations culturelles (mairie)

Ouverte à tous, enfants accompagnés d'un adulte. Venez jouer à des jeux connus ou en découvrir de nouveaux.

Goûter offert par le Comité des Fêtes.

**LA POSTE: INFORMATION**

**Propriétaires de chiens: veillez à la sécurité de votre facteur**

L'an dernier, 215 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhône Alpes.

La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tous les propriétaires de chiens sont donc concernés par ce risque, engageant leur responsabilité pénale. Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la Direction Exécutive de la zone Auvergne Rhône Alpes vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal:

- une boîte aux lettres accessible, à l'extérieur de votre propriété (il ne faut pas que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou un grillage).
- une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.

**DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES**

**Du 1er septembre au 31 décembre.**

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

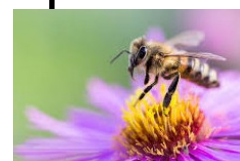
Elle participe à la gestion sanitaire des colonies d'abeilles, la concurrence de l'évolution du cheptel apicole, la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française. Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre; Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation. Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site:

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants:

Email: [assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr) Tél: 01 49 55 85 22

**Groupe scolaire « Les Minipommes »**



## BIBLIOTHEQUE

## Voyage poétique et musical à fleur de notes, à fleur de mots.....

Vendredi 18 octobre à 16H30

Lecture musicale illustrée par des photographies florales.

Véritable éveil au spectacle vivant , « Un souffle de Poésie... Un air de Musique » invite les jeunes spectateurs à poser un regard sur l'univers de la poésie et les grands, à retrouver leur âme d'enfant... Duo **AIYANNA Delphine REPELLIN (voix) et Christian PELOIL (violon)**

Cet après-midi se terminera par un goûter offert aux enfants.



## Décérnez le Prix des Lecteurs Gouttes de sang d'encre 2019

Depuis plus de 25 ans, la MJC de Vienne organise le festival Sang d'encre autour des littératures policières : Romans et Bandes Dessinées.

Près de cinquante écrivains se succèdent le temps d'un weekend dans la salle des fêtes de Vienne: rencontres, signatures, débats, tables rondes, expositions... Notez les dates : **16 et 17 novembre 2019 !**

En marge du festival, le lieu de rendez-vous est **la bibliothèque** pour emprunter les livres sélectionnés au concours et voter pour votre favori.

Pour participer, lisez les 5 livres proposés avant le **mercredi 13 novembre** (date limite du vote) et n'en retenez qu'un ! Info: emprunt de 15 jours par livre.

- L'empathie **Antoine RENAND**
- Les jumeaux de Piolenc **Sandrine DESTOMBES**
- Pension complète **Jacky SCHWARTZMANN**
- Requiem pour une République **Thomas CANTALOUBE**
- Torrents **Christian CARAYON**



## 31ÈME RENCONTRES INTERNATIONALES DU CINEMA

## Un an après avoir soufflé ses trente bougies, le festival revient dans son plus beau costume !

La 31<sup>e</sup> édition se déroulera du jeudi 17 au dimanche 20 octobre 2019.

Depuis 1988, Les Rencontres Internationales du Cinéma proposent de découvrir des films en avant-première ou en sortie nationale, en présences de réalisateurs et de comédiens. Cet évènement populaire et cinéophile favorise les rencontres avec l'ensemble de la population de la communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, le département de l'Isère et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Plus de 3 000 spectateurs sont accueillis en 3 jours de projections de films au cinéma l'Oron.

Un programme inédit sous le signe de la diversité cinématographique : des œuvres d'auteurs présentées ; primées au festival de Cannes, des films grand public, des films d'animations et des documentaires.

En tout, une quinzaine de séances sont réparties sur le week-end et proposées à un tarif préférentiel unique de 4€. Cette année encore des invités de prestiges entre autres **Les Chevaliers du Fiel, Clovis Cornillac et Daniel Prévost** (invité d'honneur) ; viendront partager leurs expériences du 7ème art.

Générosité, convivialité et amour du cinéma seront au rendez-vous.

En ouverture du festival, **Serge Papagalli**, figure incontournable de la scène dauphinoise, jouera dans la salle polyvalente de Beaurepaire sa dernière comédie : « La buvette, le tracteur et le curé ». **Jeudi 17 octobre à 20h.** Tradition oblige, le lancement officiel du festival se déroulera le vendredi 18 octobre en début de soirée, place de la Paix et en direct sur France Bleu Isère dans l'émission « le café des artistes ».

Le samedi, une **compétition de courts métrages amateurs** met en lumière collégiens, lycéens, étudiants en cinéma et autres amateurs ou semi-professionnels du territoire. Parallèlement, une **compétition de courts métrages professionnels**, est organisée le dimanche matin. Elle est devenue l'un des rendez-vous importants de la profession et une séance très prisée par les spectateurs habitués du festival.

Les spectateurs seront invités à participer en votant pour leur film préféré.

Un prix du public et un prix du jury seront décernés lors de la cérémonie de remise des prix le dimanche 20.

Un week-end familial avec **des activités gratuites** pour les petits et les plus grands nous plongera à la découverte du cinématographe (ateliers, exposition, concert, dédicaces...).

Chaque festivalier pourra repartir avec son souvenir du festival grâce à la borne photo aux couleurs de la 31<sup>e</sup> édition ; en accès libre sous le chapiteau.

Actualité, programme complet à découvrir prochainement sur la page facebook: Rencontres Internationales du Cinéma.

